



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

LA FAMILLE S'AGRANDIT !



Bienvenue à bébé....

Et toutes nos félicitations aux nouveaux parents ! Un nouveau chapitre de votre vie commence.

Savourez chaque instant et rappelez-vous : votre Caisse d'Assurance Maladie sera toujours là pour vous accompagner tout au long de ce beau parcours.



Déclarez la naissance de votre enfant :

- au service de l'état civil de la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours,
- à la CPAM, CAF, mutuelle...



Rattachez votre enfant sur la carte Vitale

du second parent et mettez à jour les deux cartes Vitale.



Planifiez le suivi médical de votre enfant.

Le premier est à effectuer dans les 8 jours de sa naissance.

N'oubliez pas d'apporter son carnet de santé à chaque consultation.



Planifiez votre suivi médical :

- un examen clinique postnatal est obligatoire dans les 8 semaines par un médecin ou une sage femme.

De plus, vous pouvez bénéficier :

- d'un suivi à domicile par une sage femme pendant 12 jours,
- de 2 séances de suivi post natal avec une sage femme
- de séances de rééducation périnatale et abdominale, si besoin

N'hésitez pas à évoquer vos inquiétudes au professionnel de santé qui vous suit.



Bébés, parents,
bien démarrer
votre nouvelle vie
avec le site
1000 premiers jours.

